



D.2025.06.18.5.18

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN
DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAIN**

Séance du 18 Juin 2025

5 – GESTION DU PATRIMOINE

5.18 – SYSTEMES - AC2025-0013 – Système vidéo embarquée - Vidéosurveillance des Rames de Métro de Toulouse Lignes A et B – Autorisation de signer l'accord-cadre avec l'entreprise FAIVELEY TRANSPORT TOURS

L'an deux mille vingt-cinq, le dix huit juin, dans la salle Métropole, à Toulouse, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Transports en Commun de l'Agglomération Toulousaine, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Michel LATTES, Président du Syndicat Mixte.

	PRÉSENTS	POUVOIR	ABSENT-EXCUSÉ
TOULOUSE METROPOLE			
ANDRÉ Gérard	X		
BOLZAN Jean-Jacques		X (M. Briand)	
BRIAND Sacha	X		
CARLES Joseph		X (M. Carneiro)	
CARNEIRO Grégoire	X		
CHOLLET François		X (Mme Ochoa)	
GRASS Francis	X		
JOP Serge	X		
LATTES Jean-Michel	X		
MOUDENC Jean-Luc		X (M. Lattes)	
OCHOA Nina	X		
TERRAIL-NOVES Vincent		X (M. Grass)	
TRAUTMANN Pierre	X		
TRAVAL-MICHELET Karine		X (M. André)	
SICOVAL			
CHERUBIN Laurent	X		
LUBAC Christophe		X (M. Chérubin)	
CC DES COTEAUX BELLEVUE			
SEMPERBONI Patrice	X		
CC LE GRAND OUEST TOULOUSAIN			
GUYOT Philippe	X		
MURETAIN AGGLO			
SUAUD Thierry		X (M. Semperboni)	
TERRISSE Jean-Marc			X

L'objet du marché correspond au Système vidéo embarquée - Vidéosurveillance des Rames de Métro de Toulouse Lignes A et B.

Par délibération n° D.2019.04.10.8.4 du 10 Avril 2019, le Comité Syndical a approuvé le programme d'opération pour la réalisation et le déploiement d'un système de vidéo protection dans les rames du métro pour un montant estimé à 3.9 millions d'euros Hors Taxes.

Par délibération n° D.2025.02.05.4.3 du 5 février 2025, le Comité Syndical a approuvé les évolutions de programmes et de budget suivantes faisant suite à la phase prototypage :

- Adaptation de la résolution des images à l'expression de besoin
- Mise à disposition par Tisséo des images en temps réel à la Police Nationale et la Police Municipale
- Adaptation de la stratégie marchée :
 - Tisséo va s'appuyer sur les marchés de fournitures existants pour la mise à disposition du matériel,
 - Un marché Accord Cadre à bons de commande permettra le déploiement de la solution de vidéo embarquée et déploiement du matériel fournit par les marchés existants,
 - Tisséo s'appuiera sur le maitre d'œuvre sureté titulaire d'un marché accord cadre en cours.
- Evolution budgétaire : le budget initial était estimé à 3,9M€ HT (avril 2019), le budget prévisionnel de l'opération est désormais estimé à 4,315 M€ HT*, décomposé comme suit :
 - Missions maîtrise d'œuvre :
 - Phase conception : **70 k€HT**
 - Phase suivi travaux : **295 k€HT**
 - Fournitures : **1 200 k€HT ***
 - Déploiement : **2 600 k€HT ***
 - Solution logicielle **150 k€HT ***

*: estimation MOE décembre 2024

Le déploiement débutera en janvier 2026 pour se terminer fin 2027 et concernera l'ensemble des rames (116 rames existantes et 15 rames NG3 récemment commandées par Tisséo).

Les prestations attendues dans le présent marché sont les suivantes :

- Réalisation des études préliminaires et mise à jour des documentations techniques
- Intégration mécanique et électrique des équipements à bord des rames
- Réalisation des câblages et raccordements aux systèmes existants
- Installation des équipements de vidéoprotection embarqués fournis par le Maître d'Ouvrage (caméras, antennes, routeurs, switches).
- Configuration des équipements embarqués (caméras, switches, routeurs)
- Fourniture, pose et paramétrage des enregistreurs vidéo (NVR) avec application d'extraction, de supervision et d'administration sur les postes UEV et SNT
- Mise à jour des documentations d'installation et de maintenance après intégration
- Mise en place d'une solution d'extraction des images via une application dédiée au NVR
- Utilisation des interfaces natives pour l'administration des équipements embarqués
- Participation aux essais fonctionnels et aux vérifications après installation
- Mise à jour du dossier STRMTG (*Service Technique des Remontées Mécaniques et des Transports Guidés*) qui sera validé et porté par Tisséo Collectivités
- Formation du personnel de l'exploitant sur l'utilisation et la maintenance des systèmes
- Suivi et clôture des prestations avec validation des documents finaux
- Gestion des garanties des équipements.

Les prestations font l'objet d'un accord-cadre à bons de commandes. L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.

Le marché se décompose en une tranche ferme et une tranche optionnelle :

- Tranche Ferme : Etudes et Déploiement présérie et série de 116 rames VAL 206/208 AG et NG
- Tranche Optionnelle 1 : Etudes, POC et Déploiement de 15 rames VAL 208 NG3

L'accord-cadre est conclu pour une durée de 4 ans à compter de la date de notification du contrat.

Le montant maximum de commandes est de 3 500 000,00€HT pour la tranche ferme et de 500 000,00€HT pour la tranche optionnelle n°1. Le montant maximum de l'accord-cadre est de 4 000 000,00€HT.

La procédure de passation utilisée est la procédure avec négociation soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-4 et R. 2161-21 à R. 2161-23 du Code de la commande publique.

L'avis d'appel public à la concurrence a été télétransmis le 23 janvier 2025 au BOAMP et JOUE, et mis en ligne sur le profil acheteur de Tisséo.

La date limite de remise des candidatures a été fixée au 21 février 2025 à 12h00.

6 candidats ont remis une candidature dans le délai prévu par l'avis d'appel public à la concurrence :

- Candidature 1 : Groupement ARTERAIL/ ACTIA RAILWAY
- Candidature 2 : SEIPRA SCORE
- Candidature 3 : FAIVELEY TRANSPORTS TOURS
- Candidature 4 : Groupement ACC M/ ACTIA RAILWAY
- Candidature 5 : ACTIA RAILWAY (*avec SAFRA en sous-traitant*)
- Candidature 6 : Groupement SPIE CITYNETWORKS/ HIOLE TECHNOLOGIES

Aucun pli hors délai n'a été déposé.

Après réception des compléments de candidature, les candidats sont les suivants :

- Candidature 1 : Groupement ARTERAIL/ ACTIA RAILWAY (*absence de réponse car modification du groupement*)
- Candidature 2 : SEIPRA SCORE
- Candidature 3 : FAIVELEY TRANSPORTS TOURS
- Candidature 4 : Groupement ACTIA RAILWAY/ ACC M
- Candidature 5 : ACTIA RAILWAY (*avec ARTERAIL en sous-traitant*)
- Candidature 6 : Groupement SPIE CITYNETWORKS/ HIOLE TECHNOLOGIES

Les candidats de 2 à 6 présentent les capacités suffisantes pour réaliser les prestations.

L'acheteur a décidé de limiter à 3 le nombre de candidats invités à participer à la phase d'offre.

Les critères de sélection des candidatures sont les suivants :

- Pertinence des moyens humains : 30 points ;
- Pertinence des références présentées au regard des références récentes, de dimensions comparables, et de complexité technique équivalente : 70 points.

En application des critères de sélection des candidatures, les 3 candidats admis à déposer une offre sont les suivants :

- FAIVELEY TRANSPORTS TOURS
- Groupement ACTIA RAILWAY/ ACC M
- ACTIA RAILWAY (*avec ARTERAIL en sous-traitant*)

Le DCE a été envoyé le 21 mars 2025 aux 3 candidats. La date limite de remise des offres était fixée au 22 avril 2025 à 12h.

3 candidats ont remis une offre :

- FAIVELEY TRANSPORTS TOURS
- Groupement ACTIA RAILWAY/ ACC M
- ACTIA RAILWAY (*avec ARTERAIL en sous-traitant*)

Les critères d'analyse des offres sont les suivants :

1. Valeur technique (70 points), divisé en 3 sous-critères pondérés
2. Prix des prestations (30 points)

La méthode utilisée pour la notation de la valeur technique est la suivante : La meilleure note est affectée de la note maximale 70, les notes intermédiaires sont calculées par la méthode dite proportionnelle à savoir l'application de la note maximale pour l'entreprise qui aurait obtenu la note la plus élevée.

Après avoir reçu les offres initiales, Tisséo Collectivités a engagé des négociations avec les trois candidats sélectionnés. Cela a donné lieu à une réunion de négociation les jeudi 22 mai et vendredi 23 mai.

La date limite de remise des offres après négociation a été fixée au 6 juin 2025.

La Commission d'Appel d'Offres a, dans sa séance du 11 juin 2025, attribué cet accord-cadre à l'entreprise FAIVELEY TRANSPORT TOURS pour un montant maximum de 3 500 000,00€ HT pour la tranche ferme et de 500 000,00€ HT pour la tranche optionnelle 1; à titre indicatif le détail estimatif remis s'élève à 3 244 634,75 € HT.

Il est proposé au Comité Syndical d'autoriser le Président à signer ledit accord-cadre et d'autoriser les dépenses correspondantes.

Le Comité Syndical :

Entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants :

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Président de Tisséo Collectivités à signer l'accord-cadre AC2025-0013 relatif au Système vidéo embarquée - Vidéosurveillance des Rames de Métro de Toulouse Lignes A et B avec l'entreprise FAIVELEY TRANSPORT TOURS pour un montant maximum de 4 000 000,00€HT toute tranches confondues.

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution et au règlement dudit accord-cadre (hors transactions) y compris les avenants sans incidence financière et la résiliation.

ARTICLE 3 : DIT que les dépenses et recettes seront inscrites au budget 2025 et suivants.

ARTICLE 4 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet pour contrôle de légalité.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,
Le Président,

Jean-Michel LATTES